



Fédération Française
du Sport Adapté

Vendée

PLAQUETTE SÉJOUR

AUTOMNE / HIVER 2025-2026



COMBRAND



SAUVAIN



COMITÉ DEPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTÉ DE
VENDÉE

Présentation

Bonjour à tous,

Le Comité du Sport Adapté (CDSA) de Vendée, situé à la Maison des Sports de la Roche sur Yon, œuvre pour organiser et développer la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, en Vendée.

Parmi ses activités, le CDSA propose **DES SÉJOURS VACANCES** pour être en groupe, s'amuser, partager, faire du sport, découvrir, se détendre.

Découvrez notre nouvelle plaquette Automne/Hiver 2025-2026 !

Des séjours de 4 à 8 jours avec de nouvelles destinations, pour satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.

Le programme prévisionnel des activités de nos séjours n'est décrit qu'à titre d'information. Certains changements peuvent avoir lieu en fonction des envies des vacanciers, de la météo. Les activités décrites sont exprimées pour vous immerger dans l'ambiance du séjour liée à l'environnement, à la saison et au secteur géographique, pour vous en donner une idée générale.

Les accompagnateurs s'attachent particulièrement à répondre à vos envies et besoins.

Le CDSA fera son maximum pour constituer des groupes les plus homogènes possibles en tenant compte des profils et personnalités des vacanciers. Il est évidemment possible de s'inscrire sur plusieurs week-ends/séjours !

Maurine COUTURIER, coordinatrice des séjours vacances et des soirées, se tient à votre disposition pour toute information.

N'hésitez pas à nous contacter.

Amusez-vous bien !

Jean-Pierre PEAUD, Président,
Pour l'équipe du CDSA de Vendée

PROGRAMME

SÉJOURS 2025 - 2026 : (page 3 à 8)



Veuillez respecter les indications données en bas de chaque page descriptive des séjours concernant l'autonomie !



- du lundi 27 au jeudi 30 Oct 2025 : Séjour "Voyages à travers les âges"

- 4 jours / 3 nuits
- Séjour mixte
- Âge requis : 18 à 45 ans
- ⓘ - Niveau d'autonomie : très bon à moyen ● ●
- ⓘ - Niveau moteur : très bon ●



- du samedi 14 au samedi 21 Février 2026 : " Le Refuge Givré"

- 8 jours/ 7 nuits
- Séjour mixte
- Âge requis : 18 à 45 ans
- ⓘ - Niveau d'autonomie : très bon à moyen ● ●
- ⓘ - Niveau moteur : très bon à bon ●

CARTE DES SÉJOURS



AUTONOMIE/CONDITIONS D'ACCUEIL

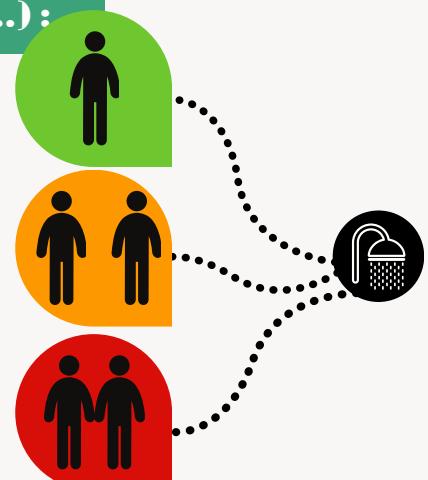
Grâce à cette fiche décrivant les conditions d'accueil liées à différents items définissant l'autonomie, vous allez pouvoir choisir un séjour adapté à vos capacités et à vos besoins d'accompagnement. Cela permettra de constituer des groupes homogènes.

Evaluation de mes besoins au quotidien

Quel accompagnement me correspond :

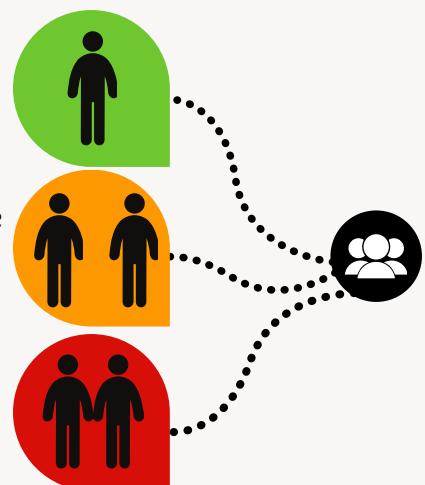
Ma vie quotidienne (toilette, alimentation, s'habiller...):

- Je n'ai pas de besoin spécifique d'accompagnement OU juste des rappels ponctuels par consignes orales.
- J'ai besoin de rappels constants et/ou d'aide des encadrants pour certaines tâches de la vie quotidienne.
- J'ai besoin d'une aide permanente pour la totalité ou la quasi-totalité des tâches de la vie quotidienne.



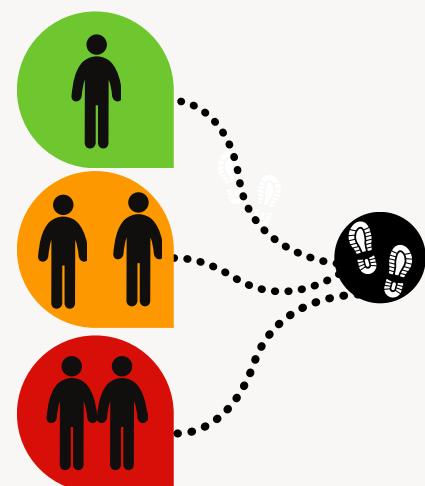
Ma vie sociale et mon comportement avec les autres :

- Je me sens facilement bien dans un groupe OU j'ai besoin qu'on me sollicite un peu pour m'intégrer.
- Ce n'est pas toujours simple pour moi de me sentir bien dans un groupe (quelques instabilités, angoisses...).
- Lorsque que je suis en groupe, je suis en difficulté (crises fréquentes, comportement agressif...).



Ma mobilité, mes déplacements, ma condition physique :

- Je me déplace de façon autonome et je peux participer aux activités proposées sans aucune difficulté physique.
- Je me déplace seul(e) sur des courtes durées OU longtemps avec l'aide d'un encadrant/appareillage pour me servir d'appui.
- Je me déplace peu, je suis vite essoufflé(e) et/ou j'ai fréquemment besoin d'un encadrant pour me motiver, m'aider à avancer.



Cette nouvelle façon d'évaluer vos besoins au quotidien en termes d'accompagnement permet de connaître les **savoirs-être** et les **savoirs-faire** requis pour s'inscrire sur chaque séjour décrit. Certains séjours nécessitent une **bonne autonomie** sur l'aspect vie quotidienne, sur l'aspect relationnel et une bonne autonomie dans les déplacements, la mobilité, les activités. D'autres séjours, avec un rythme plus lent et un programme plus détente sont ouverts à des personnes d'une **autonomie plus faible à moyenne**, sur la vie quotidienne et/ou sur les déplacements et activités, par exemple.

 **Veuillez respecter les indications données en bas de chaque page descriptive des séjours concernant l'autonomie !**

Schéma explicatif :

Je coche la couleur qui correspond le mieux à ma situation dans les 3 catégories définissant l'autonomie.

Je vérifie en bas de page du séjour qui m'intéresse, si ma couleur apparaît, dans chaque catégorie.

Je m'inscris sur le séjour qui m'intéresse seulement s'il correspond à mon niveau d'autonomie, dans chaque catégorie.

LICENCE SPORT ADAPTÉ FFSA

Pour participer aux séjours proposés par le CDSA de Vendée, **il est obligatoire que chaque vacancier ait une licence à la Fédération Française du Sport Adapté**, en cours de validité (saison sportive en cours). En effet, les séjours du comité mettent en avant la pratique d'activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique. Cette licence permet donc au vacancier d'être couvert lors de sa pratique, dans le cadre du séjour.

- La licence sport adapté **adulte** est au tarif de **39€**.
- La licence sport adapté **jeune** (moins de 21 ans) est au tarif de **28€**.

Saison 2025 -2026

Fédération Française du Sport Adapté

LICENCE ADULTE NON-COMPÉTITIVE

Soutenu par  

Partenaire principal 

MAIF ASSISTANCE 7j/7 24h/24
Contrat n° 4229349R

Ligne depuis la France : 0800 875 875
Ligne depuis l'étranger : +33 5 49 77 47 78

F.F.S.A. - 3 rue Cépré - 75015 Paris

N° licence :

Sexe : Né le :

Club :

85/CD COMITÉ DÉP. DU SPORT ADAPTÉ DE VENDEE Photo

Assurance : RC

Certificat médical : Sans contre indication

Date licence : Part fédérale : 28€

CERTIFIÉ CONFORME

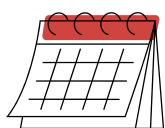
750 €
Licencié

- TARIFS -

789 €
Non licencié

“VOYAGE À TRAVERS LES ÂGES”

DU LUN. 27 AU JEU. 30 OCT 2025



4 jours / 3 nuits



9 voyageurs
(+ 18 ans)
3 animateurs



logement
(couchages)



minibus +
voiture



1h15 de trajet



HÉBERGEMENT :

Gîte “chez Papy” de 200m2, situé
à 25 min du Puy du Fou.

Cuisine équipée, vaste salon-salle
à manger, 6
chambres dont 2 au rez-de-
chaussée, 2 salles de
bain dont 1 au RDC.

EXTÉRIEUR :

Grand salon de jardin, barbecue,
terrain de pétanque, table de
ping pong, babyfoot et jeux de
fléchettes.

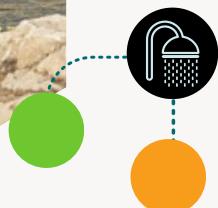
SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

A 25 min du Puy du Fou, 50 min du
Marais Poitevin, 5 min du Château
de Saint-Mesmin



ACTIVITÉS AU CHOIX :

Visite du Puy du Fou, balade dans
le plus grand parc japonais
d'Europe, jeu collectif,
promenade,....



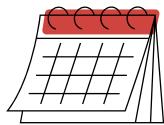
1200 €
Licencié

- TARIFS -

1239 €
Non licencié

“LE REFUGE GIVRÉ”

DU SAMEDI 14 AU SAMEDI 21 FÉVRIER 2026



8 jours / 7
nuits



9 voyageurs
(+ 18 ans)
3 animateurs



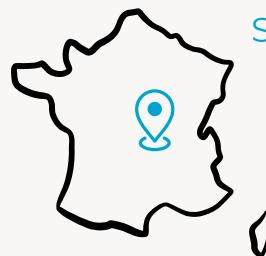
12 couchages



minibus +
voiture



6h10 de trajet



SAUVAIN
(42990)



HÉBERGEMENT :

Gîte “au temps passé” au cœur du forez de 170 m².

Salon spacieux avec sa cheminée et sa bibliothèque + cuisine équipée ouverte sur le séjour (appareil à raclette/fondue). 4 chambres, 2 wc et 2 salles de bain.



1 terrain de pétanque éclairé et salons de jardin extérieur avec vue sur la vallée.

Animaux : oies, canards, poules et la chèvre nommée neige.



EXTÉRIEUR :

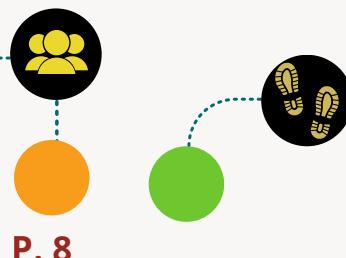
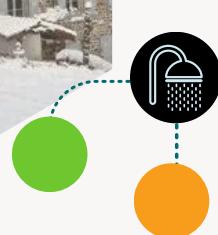
A 10 minutes de la Station Chalmazel et 20 minutes de la cascade de Chorsin et de la station Col de la Loge.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

A 10 minutes de la Station Chalmazel et 20 minutes de la cascade de Chorsin et de la station Col de la Loge.

ACTIVITÉS AU CHOIX :

Balnéo, randonnée, dégustation de produits locaux, visite de ferme, luge, raquette, découverte de la région,...



INFORMATIONS SÉJOURS

ENCADREMENT

Pour l'encadrement des séjours, les accompagnateurs engagés sont **qualifiés, formés, dans le domaine du sport et/ou du handicap**. Nos séjours ont un taux d'encadrement de **1 encadrant pour 3 ou 4 vacanciers**. Le taux d'encadrement sur un séjour est prévu en fonction du type de séjour, du nombre de participants et du degré d'autonomie des participants.

Les professionnels sont choisis en fonction de leurs qualifications : Licence/Master STAPS, Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, DEJEPS, BPJEPS, Brevet d'Aptitudes Fédérale d'Animation, Moniteur Educateur, AMP, BAFA, PSC1, PSE1...

Les activités physiques sont dispensées par une équipe **formée et expérimentée**. L'équipe d'animation met tout en œuvre pour que chaque personne **profite à son rythme** de ses vacances tout en pratiquant les activités qui lui plaisent.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

Les activités proposées sont variées dans le but de répondre aux envies de chaque vacancier. Outre les activités sportives, des temps de découverte, de partage et de repos sont également nécessaires. Ces activités peuvent être de l'ordre d'activités touristiques, activités musicales, activités artistiques et bien d'autres possibilités.

Toutes ces activités seront **adaptées aux capacités de chaque participant**. Le CDSA de Vendée se réserve le droit de modifier le programme des activités selon les conditions météorologiques et les besoins du groupe.

AUTONOMIE DES PARTICIPANTS/CONDITIONS D'ACCUEIL

L'évaluation de vos besoins quotidiens à réaliser à la page 5 de cette plaquette permet de connaître les séjours adaptés correspondant à votre **niveau d'autonomie**, afin de constituer des groupes les plus homogènes possibles, essentiel au bon déroulement des séjours. Dans l'intérêt des vacanciers, cette évaluation permet de **définir le profil des vacanciers** qui nous semble correspondre à chaque séjour proposé en tenant compte de trois critères : **la vie quotidienne, la vie sociale et la mobilité**.

Il est essentiel, pour toute inscription, de **respecter les indications données concernant l'autonomie référencées en bas de chaque page descriptive de séjour**.

TARIFS

Le coût du séjour comprend l'hébergement en pension complète, le transport, les activités et excursions proposées par l'équipe d'encadrement ainsi que les locations de matériel nécessaire aux activités, les frais d'organisation et les frais d'encadrement. Ce prix ne comprend pas les achats de souvenirs et autres achats personnels ainsi que les frais d'annulation et les frais médicaux. Les frais médicaux pourront être avancés mais seront refacturés ensuite. Ce prix ne comprend pas non plus les trajets du domicile du vacancier jusqu'au point de départ et d'arrivée défini.

Deux tarifs de séjour se distinguent :

- A) Un tarif de séjour de base, moins cher, qui concerne les vacanciers qui sont **déjà licenciés** à la Fédération Française du Sport Adapté sur l'année sportive en cours (2024-2025).
- B) Un tarif de séjour avec **une prise de licence** sport adapté (FFSA) (+ 39€ par rapport au tarif de base **pour les adultes de plus de 21 ans et + 28€ pour les jeunes de moins de 21 ans**).

Cette **licence est obligatoire**, elle permet au vacancier d'être licencié à la FFSA et donc **d'être assuré sur les activités physiques et sportives** pratiquées dans le cadre du séjour.

ACCUEIL DU PUBLIC

Les informations nécessaires en termes d'autonomie sont à renseigner dans le **dossier d'inscription**, envoyé à toute personne désireuse de s'inscrire. Pour rappel, il est cependant nécessaire de **respecter les couleurs dans les 3 catégories d'autonomie décrites, indiquées pour chaque séjour, en concordance avec l'évaluation de vos besoins quotidiens que vous faites page 4.**

TRANSPORTS

Tous **les déplacements** sont effectués **en minibus ou en voiture**, par l'équipe encadrante. Les véhicules sont présents tout au long du séjour sur site pour avoir le confort de les utiliser librement. Pour pouvoir conduire et transporter un groupe, le professionnel doit avoir **son permis B depuis un an au minimum**. L'équipe du séjour est responsable des véhicules confiés et des vacanciers transportés du début à la fin du séjour.

Les points de départ et de retour seront prévus à la Roche sur Yon.

3 semaines avant le départ, un courrier précisant l'heure et le lieu exact de rendez-vous sera envoyé aux inscrits. S'il est difficile pour certains vacanciers de se rendre à la Roche sur Yon, nous pouvons trouver ensemble un arrangement concernant un autre point de rencontre, s'il est sur la route du séjour. Du covoiturage peut également être envisagé entre les accompagnateurs des vacanciers.

Contactez-nous pour toute demande.

GESTION DES AFFAIRES PERSONNELLES ET DE L'ARGENT DE POCHE

Les vêtements doivent être marqués au nom du vacancier. Le comité n'est pas responsable des vêtements perdus qui n'étaient pas marqués ou non répertoriés sur l'inventaire. **Un trousseau des affaires personnelles** à apporter sur chaque séjour sera fourni, il est fortement recommandé de le compléter comme **inventaire** afin d'éviter les risques de perte ou d'échange.

De plus, il est **déconseillé** d'apporter sur un séjour des **objets de valeur**, surtout s'ils sont inutiles au bien-être des vacanciers (bijoux, consoles vidéos). **Le CDSA n'est pas responsable des objets de valeur apportés.**

Un vacancier peut choisir de garder et de gérer seul son **argent de poche**. Les vacanciers qui le souhaitent peuvent **le confier** à l'accompagnateur référent. L'ensemble de l'argent de poche confié est alors conservé dans un sac à dos spécifique à l'argent des vacanciers, emmené sur chaque sortie. L'argent de chaque personne doit être mis dans **une enveloppe ou un porte-monnaie** clairement **identifiable** (Nom-Prénom au minimum).

Les dépenses personnelles n'étant pas prises en compte dans les tarifs de nos séjours, chaque vacancier doit avoir une somme lui permettant de couvrir ses besoins personnels. **L'équipe ne fournit pas un détail des dépenses** pour l'utilisation de cet argent mais veille à ce que les vacanciers récupèrent à chacun de leurs achats un justificatif tel qu'un ticket de caisse.

TÉLÉPHONE PORTABLE

Les vacanciers ont l'autorisation d'apporter leur **téléphone personnel** sur le lieu du séjour. Pour le confort de tous, ils n'ont **pas le droit de téléphoner lors des trajets en véhicule**. Le portable est également **interdit à table et lors d'activités communes** (activités sportives, animations groupe entier, veillées).

Les vacanciers peuvent **utiliser librement leur téléphone sur tous les temps personnels et de repos**. Les professionnels ne sont pas autorisés à regarder le contenu des téléphones des vacanciers mais ils veillent aux problèmes que certains messages pourraient engendrer au niveau de la communication entre vacanciers ou des relations avec l'extérieur.

MÉDICAMENTS, SUIVI MÉDICAL

Pour la gestion des médicaments, les adultes qui partent en vacances ont **deux solutions** :

- Il est possible que certains soient **autonomes** dans la gestion de leurs médicaments. Cette gestion est possible uniquement si le vacancier ou son référent **signe un document de décharge de responsabilité** qui décharge l'équipe accompagnatrice de toute responsabilité en cas de problème, oubli de prise, etc... Les médicaments doivent également être rangés dans une **boîte fermée à clé** au nom du vacancier. Il doit avoir son **ordonnance** avec lui.
- Certains adultes seront, au contraire, **non-autonomes** dans la gestion de leurs médicaments. Dans ce cas, le vacancier doit apporter **une ordonnance** à jour, les médicaments sont mis **sous pilulier** et le pilulier est clairement identifiable comme appartenant à la personne (Nom-Prénom minimum). Les médicaments composant le traitement doivent être **préparés pour la totalité de la durée du séjour** (soit, autant de piluliers que de semaines de vacances).

Conformément à la législation, les représentants légaux sont les seuls responsables de la préparation des médicaments. **Le personnel d'encadrement sur les séjours est seulement autorisé à les distribuer**. En cas d'absence de pilulier préparé, le personnel sera dans l'obligation de consulter un professionnel de santé.

Le jour du départ, les traitements sont confiés à l'accompagnateur référent des médicaments. Ce dernier vérifie la concordance entre l'ordonnance délivrée et le nombre de médicaments préparés dans le pilulier et ce, pour chaque journée composant le séjour. **Toute erreur constatée est rectifiée avant le départ.** Pour toute prise en charge médicale sur le lieu du séjour, **les coûts induits sont à la charge des représentants légaux.** Les traitements confiés au référent sont stockés dans un endroit sécurisé (chambre du personnel) et dans une **malle dotée d'un cadenas**, pour la **sécurité** des vacanciers. Une **ordonnance** est nécessaire pour toute distribution même s'il s'agit par exemple d'homéopathie, de compléments alimentaires ou d'une éventuelle prise de doliprane.

SOINS EN COURS DE SÉJOUR

Après avoir contacté le référent du vacancier (dans la mesure du possible et du caractère d'urgence), une intervention médicale pourra être demandée. Le montant des dépenses sera avancé par le CDSA et **le remboursement sera demandé sur pièces justificatives.** Notre personnel d'encadrement ne bénéficie d'aucune compétence médicale. Notre responsabilité médicale se limite à **recourir aux services compétents** (infirmiers, médecins, urgences...).

HÉBERGEMENT, CONFORT ET ACCUEIL DES COUPLES

L'hébergement respecte les **normes de sécurité et d'accessibilité.**

Les chambres des filles et des garçons sont bien toujours **distinctes** et l'équipe encadrante dort à proximité des chambres des vacanciers.

Les séjours sportifs adaptés sont **ouverts aux couples.** Il est donc possible pour le comité, en le mentionnant lors de l'inscription, de prévoir une chambre spécifique pour le couple, dans la limite des chambres disponibles. Il sera alors demandé **une autorisation** écrite des représentants légaux des deux adultes concernés : **si mesure de tutelle.**

VIE COLLECTIVE

Le CDSA se réserve le droit, **après en avoir informé le représentant légal** du vacancier, **d'écourter son séjour pour l'une des raisons suivantes :**

- Si son **état de santé ou son comportement met en danger** sa propre sécurité, celle des autres, ou nuit au bon déroulement du séjour.
- Si **l'autonomie du vacancier n'est pas conforme aux critères référencés.** Ce rapatriement mettrait fin au séjour du vacancier et **les frais de rapatriement sont à la charge des représentants légaux ou du vacancier.**

MODALITÉS D'INSCRIPTION, RÈGLEMENT ET AIDES FINANCIÈRES

Les inscriptions sont enregistrées **dans la limite des places disponibles** indiquées sur la plaquette descriptive du séjour et par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets. Pour valider l'inscription et donc la réservation d'un vacancier, le comité doit avoir reçu :

- Le dossier d'inscription complet
- Les pièces justificatives demandées
- Le versement de l'acompte (30% du coût du séjour)

A réception des pièces ci-dessus, **une confirmation sera donnée. Le solde** du séjour sera à régler **30 jours avant la date de départ**. Un courrier récapitulatif sur le ou les séjour(s) choisi(s) sera également transmis 2 à 3 semaines avant le départ, avec le trousseau valise, pour aider à la préparation des affaires du vacancier. Dans un souci de préservation de l'environnement et d'un traitement rapide des informations, nous privilégions les échanges par mail. Les règlements doivent être effectués à **l'ordre du CDSA de Vendée par chèque, par virement bancaire** ou par **Chèques Vacances ANCV**.

Des aides financières peuvent être sollicitées. Les organismes suivants peuvent accorder des aides couvrant une partie des frais du séjour : Maison de l'Autonomie, Union Départementale des Associations Familiales, Maison Départementale des Personnes Handicapées, la Caisse d'Allocations Familiales, les Conseils départementaux, Mairies, Centres Communaux d'Actions Sociales, Mutuelles, Comités d'entreprises,...

→ **N'hésitez pas à les contacter pour vous renseigner directement auprès d'eux !** Dans tous les cas, **l'attestation de prise en charge financière** doit être fournie au moment de l'inscription.

EN CAS D'ANNULATION

Le CDSA 85 se réserve le droit d'annuler ou de modifier les conditions du séjour **si le nombre de participants s'avère insuffisant**. Les sommes versées seraient alors, intégralement **remboursées**.

Toute annulation du fait du participant avant le séjour, après réservation (soit après l'envoi du dossier d'inscription) devra être signalée par écrit (courrier postal ou mail) et entraînera la **perception de frais d'annulation**, à la charge de la personne inscrite ou de son référent qui a sollicité son inscription.

- Du jour de l'inscription au **30ème jour avant le départ** : Aucun frais retenu
- **Du 29ème au 15ème jour** avant le séjour : 30% du total retenu
- **Du 14ème jour à l'avant-veille** du séjour : 50 % du total retenu
- **Veille du départ ou absence** au moment du départ : Séjour est dû en totalité

Un séjour commencé reste dû en totalité dans les cas suivants :

- Choix personnel du vacancier de rentrer plus tôt
- Retour anticipé décidé par l'équipe d'encadrement dû à un comportement nuisant au bon déroulement du séjour tant pour le vacancier que pour le groupe.

EN CAS D'HOSPITALISATION

En cas d'hospitalisation d'un vacancier pendant le séjour, le CDSA traitera individuellement les demandes. Le comité avancera le montant des dépenses et le remboursement sera demandé sur pièces justificatives. Les frais de retour sont donc à la charge de la personne qui a effectué l'inscription et devront être remboursés dans un délai d'un mois suivant l'envoi de la facture.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription 2024/2025 est disponible sur le site internet, par envoi (mail ou courrier) ou vous pouvez venir le chercher directement en main propre à la Maison des Sports.

Il comprend les renseignements médicaux, sportifs, sur l'autonomie et la vie quotidienne, les différentes autorisations et pièces à fournir...

Dans le dossier, il est demandé **le numéro de licence FFSA** (voir explications sur la licence FFSA page 5). Pour les vacanciers qui n'ont pas encore de licence FFSA, il sera nécessaire d'en prendre une auprès du CDSA de Vendée (se rapprocher du CDSA pour les documents et démarches nécessaires).



Le CDSA 85 est conventionné ANCV, nous acceptons les chèques vacances



Dossier et coupon d'inscription (séjours) à retourner par courrier ou par mail aux adresses indiquées ci-dessous.



Maurine COUTURIER
Coordinatrice des séjours



Comité Départemental du Sport Adapté de Vendée

Fixe bureau : 02 51 44 27 55

E-mail : sportadaptevendee@gmail.com

Adresse postale : 202 Boulevard Aristide Briand BP-167,
85000 la Roche sur Yon

Site internet : www.sportadaptevendee.com